

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE LA FEUILLE DE SENNETERRE - 32C

Le territoire représenté sur la feuille de Senneterre occupe une partie de l'est du comté d'Abitibi, dans le centre-ouest du Québec. La topographie assez plane est caractéristique de la zone argileuse du Nord. Le terrain est en grande partie boisé et renferme de vastes marécages à bruyères et à carex.

Le territoire repose sur des roches volcaniques et granitiques précambriniennes. La roche en place est en partie couverte de till glaciaire remanié sous l'action des vagues et recouvert de matériaux lacustres. Les affleurements rocheux sont rares et les dépôts lacustres couvrent aussi les eskers et les plaines d'épandage. L'étendue de ces dépôts explique l'absence de relief, la présence de nombreux marécages, la rareté des lacs et l'allure paresseuse de cours d'eau peu profonds.

L'exploitation des ressources minières, de l'or plus particulièrement, et la coupe de bois à pâte sont les principales industries du territoire. La nature des sols et les rigueurs du climat nuisent au développement d'une agriculture commerciale. Par conséquent, les efforts des premiers colons, dans le secteur agricole, demeureront la plupart du temps sans lendemain.

CLIMAT

Le territoire possède un climat continental: longs hivers froids, étés courts et frais. La température moyenne est de 62° F en juillet et de 0 en janvier. La période sans gel dure en moyenne 80 jours; il s'agit là d'une des plus courtes périodes sans gel de toutes les régions agricoles du Canada. La précipitation annuelle moyenne est de 32 po.

ÉCOLOGIE

Sur le territoire, l'épinette noire (*Picea mariana*) est l'essence dominante. Dans les basses terres sans relief, il y a de vastes marais où croissent l'épinette blanche (*Picea glauca*) et le cèdre blanc (*Thuja occidentalis*) mais le cèdre blanc atteint rarement sa taille adulte. Sur les terrains les mieux drainés, on trouve communément des peuplements mélangés de peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*), de peuplier baumier (*Populus balsamifera*), de sapin baumier (*Abies balsamea*) et d'épinette blanche. Le pin gris (*Pinus banksiana*) domine souvent en milieux secs comme les levées de plage et les eskers.

Dans les secteurs humides, les éricacées (*Ericaceae*) et les carex (*Carex spp.*) dominent; ils occupent de vastes marécages dans les basses terres. Dans les marécages mieux drainés, les espèces dominantes de plantes émergées comprennent: éléochardes (*Eleocharis spp.*), sagittaires (*Sagittaria spp.*), acorus roseau (*Acorus calamus*), potentilles (*Potentilla spp.*), typha à feuilles larges (*Typha latifolia*), scirpes (*Scirpus spp.*), carex et éricacées. Parmi les espèces submergées, se trouvent les nénuphars (*Nymphaea spp.*), les potamots (*Potamogeton spp.*) et les myriophylles (*Myriophyllum spp.*).

POSSIBILITÉS POUR LA SAUVAGINE

Les vastes marécages à éricacées et à carex qu'on trouve à travers tout le territoire appartiennent à la classe 7; le manque d'eau courante et une quantité excessive d'éléments toxiques dans les sols limitent leurs possibilités. La majeure partie du bas-plateau appartient aussi à la classe 7 par suite d'une topographie défavorable. Les lacs profonds, aux rives escarpées et les rivières profondes, à écoulement rapide appartiennent à la classe 6. Les lacs marécageux et les vallées que parcourent des rivières à méandres sont classés 4 et 5; seuls le manque de fertilité des sols et la trop grande profondeur de l'eau restreignent leurs possibilités. Certains étangs peu profonds appartiennent à la classe 3; le manque de fertilité du sol nuit à leurs possibilités. Certaines sections de la rivière Bourlamaque appartiennent à la classe 2 pour la production de sauvagine et sont aussi de bonnes étapes migratoires. Le manque de fertilité des sols surtout, réduit leurs possibilités.

Les canards qui font leur nid dans la région d'Abitibi, comprennent malard (*Anas platyrhynchos*), canard noir (*Anas rubripes*), pilet (*Anas acuta*), sarcelle à ailes vertes (*Anas carolinensis*), sarcelle à ailes bleues (*Anas discors*), morillon à collier (*Athyra collaris*), garrot commun (*Bucephala clangula*), bec-scie à poitrine rousse (*Mergus serrator*), bec-scie commun (*Mergus merganser*) et bec-scie couronné (*Lophodytes cucullatus*).

L'intensité de la chasse à la sauvagine, dans la région d'Abitibi, varie de faible à modérée. Les sportifs préfèrent toutefois la chasse au gros gibier, à l'original plus particulièrement, et la pêche.

Classement des possibilités par G. Arsenault et C. Drolet, Service canadien de la faune, 1969.